



GRILLE DES PRESTATIONS EN CONTRAT SANTÉ RETRAITÉS

HOSPITALISATION	SANTÉ SÉNIOR	TOP SÉNIOR
Frais de séjour, salle d'opération, de sécurité et d'environnement	100 %	100 % (1)
Honoraires du chirurgien	100 %	100 %
Forfait journalier facturé à l'assuré (hors gros risque) max 12 jours	0 %	100 % (2)
Chambre particulière (acceptée par la CAFAT)	100 %	100 %
Chambre particulière (refusée par la CAFAT)	0 %	0 %

SOINS MÉDICAUX	SANTÉ SÉNIOR	TOP SÉNIOR
Consultations, visites	100 %	100 %
Actes de spécialité (K 5 à K 79)	100 %	100 %
Actes de spécialité (K 1 à K 4)	60 %	100%
Auxiliaires médicaux acceptés par la CAFAT	100 %	100 %
Auxiliaires médicaux refusés par la CAFAT	60 %	60 %
Biologie, radiologie	100 %	100 %
Prélèvements biologiques	60 %	60 %
Pharmacie (hors produits de la LPPR)	100 %	100 %
Soins dentaires	90 %	100 %
Complément Onlay-Inlay : refusé par la Cafat	0%	Forfait 15 000 XPF (maxi 3 par an)
Actes de chirurgie dentaire (DC 5 à DC 79)	100 %	100 %
Prothèses dentaires et orthodontie acceptées par la CAFAT	90 %	150 %
Prothèses dentaires, gouttières et orthodontie refusés par la CAFAT, parodontologie	0 %	0 %
Monture, verres et lentilles acceptés par la CAFAT	100 %	100 %
Monture, verres et lentilles refusés par la CAFAT	0 %	0 %
Accessoires (LPPR) acceptés par la CAFAT	100 %	150 %
Accessoires (LPPR) refusés par la CAFAT	0 %	0 %
Semelles et chaussures orthopédiques (LPPR) refusées par la CAFAT	60 %	150 %
Soins à l'étranger acceptés par la CAFAT	100 %	100 %
Ostéopathie - Chiropratique - Étioopathie	0 %	Forfait 2 500 XPF / séance (maxi 2 par an)
Ostéodensitométrie	0 %	0 %
Chirurgie oculaire réfractive au laser	0 %	Forfait 20 000 XPF / œil
Sevrage du tabagisme	0 %	0 %

Les taux de remboursement mentionnés ci-dessus incluent la part CAFAT. Tout remboursement s'entend sur la base du tarif de convention en vigueur.

(1) : La Mutuelle du Commerce se réserve le droit de ne pas suivre les revalorisations tarifaires des cliniques à leur date d'application.

(2) : Sous condition que la Mutuelle du Commerce intervienne dans le cadre de cette hospitalisation (moyen risque)

LPPR : Liste des Produits et Prestations Remboursables selon conditions.

K : Les actes de chirurgie et de spécialités pratiqués par le médecin sont tarifés selon la cotation d'une lettre (K, KC) à laquelle est appliqué un coefficient défini en fonction de la technicité de l'acte.

DC : Acte de chirurgie dentaire.

NOUMÉA

195, rue Roger Gervolino, Aérodrome
BP P2 98851 Nouméa CEDEX
Tél. : (687) 41 08 00 - Fax : (687) 43 90 06

KONÉ

Maison de la Mutualité, 295 avenue de Teari
BP 1197 98860 Koné
Tél. : (687) 47 77 16 - Fax : (687) 47 77 17

contact@mutcom.nc

www.mutuelleducommerce.nc